

## CHARTRE DE L'ASSOCIATION CULTURELLE JOSEPH JACQUEMOTTE

L'Association culturelle Joseph Jacquemotte est une organisation d'éducation permanente agréée par le Ministère de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Elle poursuit l'objectif fondateur de la FJJ<sup>1</sup> « d'éducation, de formation politique, économique et sociale, affirmant le lien entre son projet et le mouvement ouvrier. » En ce sens, elle se reconnaît pleinement dans l'article premier du Décret de 2003 relatif à l'Education permanente<sup>2</sup>

Aujourd'hui, l'ACJJ entend jouer son rôle dans le mouvement de contestation de l'ultralibéralisme qui traverse la société. Ainsi, elle entend faciliter des rapports émancipateurs entre individus et collectifs citoyens d'une part, pouvoirs publics et privés d'autre part. Cette ambition impose de prendre, d'abord, conscience des contraintes idéologiques qui font obstacle à une telle démarche, d'éclairer, ensuite, les publics visés sur leur caractère aliénant. Cela afin de clarifier les enjeux, donner plus de sens et d'efficacité à l'intervention démocratique. Autant de conditions pour que notre engagement, en promouvant la participation, l'éducation et la formation citoyenne, porte un maximum de fruits et soit porteur d'alternatives économiques, sociales, écologiques, culturelles et politiques à la pensée unique.

Celle-ci, arc-boutée sur un ultralibéralisme agressif, favorise le repli sur soi. Les pouvoirs de décision sont devenus plus opaques. La démocratie se délite peu à peu, ouvrant le champ à la montée en puissance des forces nationalistes, identitaires, voire fascistes.

C'est ainsi que seule ou en s'associant à d'autres résistances qui émergent l'ACJJ choisit de développer ses projets d'éducation permanente qui vont de pair avec la défense et l'élargissement des droits démocratiques. Cela passe par une analyse critique des canaux de domination contemporains, la déconstruction patiente, pratique de cette idéologie omniprésente dans tous les domaines de la vie sociale et culturelle.

De cette manière, l'ACJJ entend réaffirmer les valeurs de partages et de solidarités face aux inégalités et aux injustices créées par la mondialisation capitaliste.

Telle est, à notre sens, la fonction même d'un mouvement d'éducation permanente, celle qui guide notre réflexion et nos actions.

---

<sup>1</sup> La Fondation Joseph Jacquemotte fut créée le 31 mai 1961. Son nom fut choisi pour rendre hommage et perpétuer le souvenir de celui qui fut à la fois le principal fondateur du Parti Communiste de Belgique (1921) et son secrétaire général (1935-1936). Il était, auparavant, un grand militant syndicaliste – secrétaire du Syndicat socialiste des Employés, futur SETCa, de 1910 à 1924. Joseph Jacquemotte naquit en 1883 et mourut en 1936. Pour répondre aux prescrits de la nouvelle loi sur les ASBL, en 2004, le terme « Fondation » a été remplacé par « Association Culturelle ».

<sup>2</sup> « Le présent décret a pour objet le développement de l'action associative dans le champ de l'Education permanente visant l'analyse critique de la société, la stimulation d'initiatives démocratiques et collectives, le développement de la citoyenneté active et l'exercice des droits sociaux, culturels, environnementaux et économiques dans une perspective d'émancipation individuelle et collective des publics, en privilégiant la participation active des publics visés et l'expression culturelle... »